



L'intégration d'une perspective du genre au sein des gouvernements locaux

Par Sonja Greckol

Le Canada a signé en 1980 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) de l'ONU, et en 2002, le Protocole facultatif qui fournit un véhicule de communication (c.-à-d. un mécanisme de plainte et d'évaluation). La signature de la CEDEF engage les gouvernements à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Les États doivent donc assurer aux femmes les mêmes possibilités et un accès égal à la vie politique et publique, ainsi qu'à l'éducation, à la santé génésique, à l'emploi, au droit familial, aux soins, aux garderies et à la sécurité sociale (AFAI, 2004). Le protocole est l'équivalent du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, et de la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*. À la suite de la création de la CEDEF, les concepts d'intégration d'une perspective du genre et d'élaboration de budgets tenant compte d'une perspective du genre, aussi connus sous les appellations budget intégrant une perspective du genre et analyse budgétaire favorisant l'égalité des sexes, ont été développés et utilisés comme principales méthodes d'analyse et de mise en œuvre de l'égalité des sexes. Ce document présente les grandes lignes des définitions, des stratégies et des défis clés liés à l'intégration d'une perspective du genre et à l'adoption d'un budget tenant compte d'une perspective du genre. Il offre

également un bref survol des initiatives conçues par les villes d'Ottawa et de Montréal en vue d'aborder la question des rapports sociaux entre les sexes et la diversité à l'échelle municipale.

Les rôles associés au genre dans les économies internationales

Le concept de genre peut être défini comme un ensemble de caractéristiques, de rôles et de tendances comportementales qui distinguent les femmes des hommes. Ces rôles sont sociaux et culturels, non biologiques – à l'exception de la maternité – sont généralement définis comme le produit d'une éducation, d'un conditionnement et des obligations et des rôles socioculturels. Les rôles changent selon les époques et les cultures. Ils façonnent les comportements et le vécu des hommes tout autant que ceux des femmes. Les rapports sociaux entre les sexes réfèrent également aux relations de pouvoir entre les femmes et les hommes. Ces relations de pouvoir font l'objet de négociations constantes au fil des changements politiques, économiques, sociaux et culturels qui surviennent sur la scène locale, nationale et internationale (Sen, 1999). Au cours des trois dernières décennies, la restructuration mondiale des économies a produit un impact sur les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes partout dans le monde.





L'intégration des considérations liées à l'égalité des sexes prend en compte les femmes et les hommes, les filles et les garçons

L'intégration des considérations liées à l'égalité des sexes est une méthodologie permettant d'intégrer les objectifs des gouvernements en matière d'égalité des sexes aux processus politiques et administratifs. C'est une méthodologie transformative puisqu'elle estime, élabore, met en œuvre et évalue les processus politiques et décisionnels en vue de mettre en lumière les différences dans les rapports sociaux entre les sexes et d'établir les ajustements nécessaires. Ces processus et ces outils obligent toute personne en position de décision à appliquer une perspective axée sur l'égalité des sexes. L'intégration d'une perspective du genre doit refléter la complexité des groupes vivant au sein de pays et de régions et doit assurer l'identification d'objectifs d'égalité pour assurer le respect des droits des femmes immigrantes, des femmes pauvres, des femmes âgées, des femmes de toute religion, des femmes handicapées, des femmes lesbiennes et des femmes de diversités sexuelles.

L'élaboration d'un budget tenant compte d'une perspective du genre est la mise en œuvre de l'intégration d'une perspective du genre au processus budgétaire. Les budgets sont les principaux instruments avec lesquels les gouvernements façonnent l'infrastructure de la planification et les services sociaux et physiques d'une ville. Cette approche évalue l'impact et les résultats des budgets proposés sur les femmes et les hommes, les filles et les garçons, et évalue les revenus et les dépenses selon une optique axée sur l'égalité

des sexes. En ce qui a trait aux dépenses gouvernementales, trois créneaux importants sont relevés à des fins d'analyse (Bakker, 2002) : les dépenses établies selon les rapports sociaux entre les sexes, telles les initiatives contrant la violence envers les femmes et promouvant leur santé; les dépenses ciblant l'égalité des sexes comme celles liées à la formation et aux garderies; et les budgets généraux ou grand public, c.-à-d. les programmes de soutien à l'emploi, le maintien de l'ordre et les services de sécurité.

Au sein de l'Union européenne, les arguments utilisés avec succès pour inciter les villes à adopter des budgets tenant compte d'une perspective du genre (Havnør, 2003) sont, entre autres :

- 1) Le respect des conventions internationales.
- 2) Une question de justice. Les femmes et les hommes, les filles et les garçons pourraient exercer une influence égale sur des ressources communes et en bénéficier collectivement. L'élaboration d'un budget tenant compte d'une perspective du genre reflète une préoccupation pour tous les résidents et résidentes, rétablit la visibilité des femmes et des filles et concentre les ressources de manière à servir les communautés marginalisées.
- 3) L'élaboration d'un budget tenant compte d'une perspective du genre assure une gouvernance et une économie saines. Elle soutient des objectifs d'efficacité en matière de gestion de ressources et de prestation de services, améliore les décisions relatives aux politiques fondées sur des résultats et favorise des gouvernements conviviaux ou axés sur la clientèle.



L'analyse budgétaire favorisant l'égalité entre les sexes offre la possibilité de transformer la culture institutionnelle puisqu'elle examine systématiquement les résultats et les effets de la production de recettes et de dépenses sur les femmes et les hommes.

L'égalité des sexes et la gouvernance locale

Les États et les frontières nationales se modifient constamment. Toutefois, les villes demeurent une unité primaire quant à l'organisation des populations et des services. Dans les centres urbains, les femmes et les hommes, les filles et les garçons ne partagent pas la même qualité de vie urbaine. De plus, les femmes handicapées, les femmes immigrantes et les femmes racisées ne bénéficient pas des ressources et des possibilités de façon égale. Ces inégalités se perpétuent d'une génération à l'autre.

La Banque mondiale, par exemple, a constaté que l'inégalité entre les sexes entraîne une perte de productivité (Sen, 1999) au sein de la génération suivante. La probabilité qu'un enfant fréquente l'école est proportionnelle aux années de scolarité de sa mère. De plus, un revenu supplémentaire entre les mains d'une mère produira un impact plus positif sur l'alimentation et la santé de la famille et sur la scolarité des enfants qu'un revenu supplémentaire entre les mains du père (Sen, 1999).

Par le biais de la mise en œuvre de ses objectifs relatifs aux politiques visant l'intégration d'une perspective du genre dans le cadre des projets gouvernementaux, l'Agence canadienne de développement

international (ACDI) a constaté que le rôle des femmes dans le processus décisionnel municipal peut être accru en encourageant la participation de celles-ci dans les processus électoraux et les processus communautaires locaux officiels. Les services municipaux peuvent soutenir des actions dont le but est de mettre fin à la violence envers les femmes et qui fournissent des services aux victimes. Les municipalités peuvent promouvoir l'inclusion à l'étape de la conception et de la prestation des services qui répondent aux différents besoins des femmes et des hommes, des garçons et des filles. À titre d'exemple, l'ACDI a constaté que dans les projets gouvernementaux locaux incluant une consultation auprès des hommes et des femmes, les hommes identifient les routes et le transport comme priorités, alors que pour les femmes, ce sont les écoles, l'eau potable et la violence conjugale qui constituent les priorités. Ces différences reflètent l'organisation des hommes et des femmes dans le quotidien (Bazinet, 2004).

L'intégration d'une perspective du genre nécessite un leadership politique, ainsi qu'un engagement et des ressources importantes – deux exemples

L'intégration d'une perspective du genre nécessite, dans un premier temps, des programmes et des politiques qui se penchent sur les besoins spécifiques des groupes de femmes et, dans un deuxième temps, des programmes et des politiques qui se penchent sur les besoins à la fois des femmes et des hommes. Par exemple, les mesures de sécurité et de lutte contre la violence sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques des femmes, mais la sécurité générale et le maintien de l'ordre doivent répondre aux besoins des femmes et



Women and Urban Environments

Les femmes et les milieux urbains

des hommes, ainsi que des filles et des garçons. Des efforts symboliques pour l'intégration d'une perspective du genre, c.-à-d. des mesures sans engagement politique et administratif important, ni porte-parole politique dynamique et visible ni ressources ni méthodologie et ni engagement communautaire, invisibilisent les femmes par le biais d'un langage stratégique neutre. Les interventions contre la violence chez les jeunes qui ne ciblent pas, de façon précise, autant les jeunes hommes que les jeunes femmes, constitue un exemple. Elles ne serviront qu'à identifier les jeunes hommes comme des criminels, sans traiter des effets de la violence collective sur les jeunes femmes. L'intégration d'une perspective du genre nécessite un engagement systémique institutionnel et stratégique à l'échelle supérieure, ainsi que des ressources et des outils pour analyser, mettre en œuvre et surveiller les résultats et l'impact produits.

La Ville d'Ottawa

En 1999, la Ville d'Ottawa a établi le groupe de travail sur l'accès des femmes à des services municipaux (GTAFSM) dans le but d'évaluer à quel point les mesures de la Ville reflétaient l'esprit de la Déclaration sur les femmes dans les gouvernements locaux de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux.

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION SUR LES FEMMES DANS LES GOUVERNEMENTS LOCAUX DE L'UNION INTERNATIONALE DES VILLES ET POUVOIRS LOCAUX (IULA)

Le gouvernement local comme prestataire de services et garant de conditions de vie décentes. Les femmes ont droit à une égalité d'accès et de traitement devant les services des gouvernements locaux, ainsi que le droit d'influer sur la mise en place, le développement, la gestion et le contrôle des services. La fourniture de services tels

que l'éducation, la protection et autres services sociaux par les collectivités territoriales, devrait chercher à rendre les femmes et les hommes également responsables pour les questions relatives à la famille comme à la vie publique, et éviter la perpétuation des stéréotypes sur les femmes comme sur les hommes. Les femmes ont un droit égal à des conditions de vie décentes en ce qui concerne l'environnement, le logement, la distribution d'eau et l'hygiène publique ainsi que les transports publics. Les besoins et les conditions de vie des femmes doivent être révélés et pris en compte à tout moment dans la planification. Les femmes ont droit à un accès égal au territoire et à l'espace géographique des collectivités territoriales - du droit à la propriété foncière au droit de se déplacer librement et sans crainte dans les lieux et les transports publics. Le gouvernement local a un rôle à jouer pour garantir les droits des femmes liés à la reproduction, de même que leur droit à être libérées des violences domestiques et autres formes d'abus et violences physiques, psychologiques et sexuels.

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION SUR LES FEMMES DANS LES GOUVERNEMENTS LOCAUX DE L'UNION INTERNATIONALE DES VILLES ET POUVOIRS LOCAUX (IULA)

Le gouvernement local comme employeur et stratégiquement placé pour influencer la société locale. Les femmes ont un droit égal à l'emploi dans le gouvernement local et à l'égalité dans les procédures de recrutement. En tant qu'employés du gouvernement local, femmes et hommes ont droit à une égalité de salaire et d'accès aux avantages sociaux, à la promotion et à la formation ainsi que le droit à l'égalité dans les conditions et l'évaluation de leur travail. La charge de travail des femmes, rémunéré ou non, souvent lourde, entrave leur capacité à prendre part au processus de décision. Le gouvernement local a un rôle important à jouer pour fournir des services sociaux abordables, professionnels et sûrs pour les enfants, les personnes âgées et les handicapés - de manière directe ou en partenariat avec le secteur privé ou associatif - et pour promouvoir le partage des tâches domestiques entre les femmes et les hommes sur une base équitable. Les hommes ont un droit et une responsabilité égale pour s'occuper de leurs enfants et parents, et devraient être encouragés à le faire.

Ce partenariat entre le personnel de la Ville d'Ottawa, les groupes communautaires de femmes et les deux universités a été créé pour répondre à quatre objectifs :



Women and Urban Environments

Les femmes et les milieux urbains

- 1) évaluer si les femmes et les hommes bénéficient d'un accès égal aux services municipaux;
- 2) veiller à ce que l'aspect diversité chez les femmes soit pleinement reconnu;
- 3) garder le cap sur une approche selon laquelle l'inclusion de femmes marginalisées dans une ville contribue au mieux-être de toutes les femmes; et
- 4) énoncer des recommandations au Conseil.

Le GTAFSM a mis sur pied environ 20 groupes de discussion composés d'une diversité de femmes et a tenu une séance de consultation publique pour discuter des résultats de recherche et préparer des recommandations. Le groupe de travail a atteint d'importantes conclusions, dont les suivantes :

- 1) assurer une meilleure communication concernant l'existence des programmes et des services;
- 2) mettre en place un système de transports en communs efficace;
- 3) créer des services dans les secteurs appropriés, selon des combinaisons pertinentes; et
- 4) assurer l'apport de soutien pertinent pour accompagner ces services.

Le GTAFSM a identifié plusieurs facteurs importants qui ont contribué au succès ou agi comme obstacles, dont les suivants :

- 1) La réussite a été possible grâce à l'apport de tous les partenaires.

- 2) La non-participation du personnel de direction a constitué un obstacle.

- 3) L'absence de fonds pour surveiller la mise en œuvre a créé des difficultés.

- 4) Les fusions et les transferts de coûts exécutés sans ressources adéquates créent des demandes concurrentielles qui monopolisent temps et ressources financières, ce qui risque d'éclipser toute considération quant aux besoins des femmes en matière d'accès (Klodawsky, 2002).

En 2004, le groupe de travail s'est appliqué à donner du pouvoir aux femmes de diverses communautés locales en leur offrant une formation dans les domaines du lobbying et des processus politiques. Il a élaboré un document d'analyse budgétaire favorisant l'égalité entre les sexes intitulé *Eyes on the Budget* avec l'intention d'étudier les cinq volets suivants : le logement, l'emploi, la victimisation menant à la criminalisation, et les services en français. Il a ensuite présenté les résultats de cette démarche aux comités des conseils. En 2005, le GTAFSM travaille en partenariat avec la plus grande instance de la Ville, les Services communautaires et de protection, afin d'intégrer une perspective du genre dans leur plan stratégique. Avec la collaboration et le soutien des cadres supérieurs, le GTAFSM offrira de la formation et des outils qui permettront d'incorporer l'analyse comparative entre les sexes dans le plan triennal du service dès le départ (Greckol, 2005).

La Ville de Montréal

Le programme *Femmes et ville* de la Ville de Montréal, en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM), a élaboré un questionnaire



d'autoévaluation qui permet d'évaluer l'infrastructure d'une ville relativement à la mise en œuvre de mesures assurant l'égalité entre les sexes. Des plans d'actions favorisant l'égalité entre les sexes, la collecte de données ventilées selon les sexes, de la formation dans le domaine de l'intégration d'une perspective du genre, et des évaluations d'impact sur l'égalité entre les sexes figurent parmi les mesures importantes qui doivent être mises en œuvre pour assurer l'égalité des sexes. Ces mesures sont présentées à la section Structures, mécanismes et ressources ci-dessous. De façon similaire, ces mesures reflètent des conclusions majeures qui ont été relevées dans tous les secteurs et qui témoignent du besoin d'élaborer des stratégies de consultation qui encouragent spécifiquement la participation des femmes.

Bulletin Femmes et ville de la Ville de Montréal

Instances politiques : structure, mécanismes et ressources

Lois nationales sur les droits des femmes et l'égalité femmes/hommes;
Lois nationales instituant des quotas ou la parité femmes/hommes à l'échelon municipal;
Programmes d'actions positives au sein des partis politiques municipaux;
Équilibre femmes/hommes dans les comités, commissions et sociétés paramunicipales;
Réseaux d'élues municipales;
Adoption par le conseil municipal d'une politique municipale d'égalité femmes/hommes (élaborée à la suite de consultations publiques et implantée grâce à un plan d'action annuel);
Politiques de consultations publiques prévoyant des mécanismes pour favoriser la participation des citoyennes;
Politiques et orientations municipales de lutte contre la violence faite aux femmes et pour la promotion de leur sécurité;
Application à l'approche du genre à l'ensemble des programmes municipaux (incluant la préparation du budget annuel municipal et des budgets sectoriels);

Soutien des associations nationales et internationales de municipalités (formation, soutien aux réseaux d'échanges, etc.).

Instances administratives : structures, mécanismes et ressources

Bureau de l'égalité femmes/hommes (pourvu des ressources humaines adéquates et d'un budget approprié), relié à l'administration centrale et chargé de la mise en œuvre, au sein de l'administration, de la politique d'égalité);
Plan d'action annuel de la mise en œuvre de la politique d'égalité femmes/hommes (avec des objectifs précis, des indicateurs et un budget spécifique);
Formation à l'application de l'approche de genre à la gestion municipale (dispensée au personnel et aux éluEs);
Accès aux données statistiques ventilées selon le sexe pour toutes les activités urbaines;
Évaluation d'impact des politiques, programmes et services municipaux, en fonction de l'analyse du genre;
Programme d'accès à l'égalité en l'emploi au niveau de l'embauche (doté d'objectifs particuliers pour les différentes catégories de personnel);
Services d'information offerts à l'échelon de l'arrondissement, du quartier ou du district;
Procédures de suivi des requêtes et des plaintes des citoyennes et des citoyens.

Les femmes racisées, les femmes immigrantes et la pauvreté à Toronto

À Toronto, en 1996, une étude a démontré que la majorité des mères monoparentales racisées vivaient en dessous des seuils de faible revenu. Le taux de propriété au sein de cette population était très faible, allant de 4,5 % pour les femmes africaines et les femmes noires des Caraïbes, à 12,1 % pour les femmes latino-américaines, à 13,1 % pour les femmes arabes et les femmes venant de l'Asie occidentale. La majorité des femmes racisées occupaient des emplois de spécialisation réduite et des emplois non manuels (Ornstein, 2000, tel que cité dans



Khosla, 2003).

Le City of Toronto 2003 Report Card on Homelessness and Housing [Bulletin de la Ville de Toronto 2003 en matière d'itinérance et de logement] indique que le nombre de familles monoparentales qui ont recours à des maisons de refuge a augmenté de 51 % de 1990 à 2002. Environ 2 300 familles monoparentales ont logé dans de tels refuges en 2002.

Bien que ces deux chiffres reflètent les résultats de l'étude menée par la Ville de Toronto, ces deux analyses de données offrent des contrastes interpellants. Alors que la première met en lumière le désavantage économique infligé aux femmes racisées et aux mères monoparentales, la deuxième invisibilise l'ampleur de la vulnérabilité des mères monoparentales racisées en négligeant de préciser que les parents monoparentaux sont des femmes, et en n'offrant aucune information sur les taux d'utilisation des refuges par les mères monoparentales racisées. Cette dernière donnée est plus présente dans les rapports récents émis par les services de la Ville.

Les femmes handicapées et la pauvreté

Comme c'est le cas pour les autres paliers gouvernementaux, les femmes handicapées, notamment les femmes racisées et les femmes immigrantes atteintes d'un handicap, sont marginalisées dans le cadre des processus et des services municipaux. Certains services, comme le transport accessible, le logement et les soins à domicile, sont offerts, mais ils ne reposent pas sur des principes d'inclusion et d'égalité. Au contraire, ceux-ci sont évalués en fonction d'une définition médicalisée du concept de handicap et créent de nouvelles

formes de marginalisation.

La présence de deux services pour les personnes nécessitant des soins spécialisés confirme le besoin d'adapter les structures pour répondre à des besoins plus particuliers. D'abord, les programmes de soins dispensés par des professionnels, qui offrent des soins à domicile, doivent être adaptés pour favoriser le processus de soins dans les foyers de familles étendues, en vue de mieux aider les personnes handicapées vivant en milieux ethnoculturels. Deuxièmement, les services de transports adaptés doivent être modifiés de façon à répondre aux besoins des femmes handicapées qui fuient une situation de violence à la maison. Le service aux handicapés doit être doté d'une composante d'urgence axée surtout sur les besoins spécifiques des femmes.

L'identification de stratégies coordonnées de façon spécifique

Un engagement systémique visant l'intégration d'une perspective du genre pourrait favoriser, de façon holistique, la recherche de solutions aux problèmes que vivent les groupes défavorisés de femmes en suscitant une réflexion sur les liens entre la question du logement et les désavantages que subit cette population en matière d'emploi. Un tel engagement questionnerait aussi la façon d'aborder ces problématiques dans le cadre de stratégies de développement économique ciblant les secteurs comme les médias et le divertissement, la construction, etc. Par ailleurs, l'analyse soulève des questions concernant les conditions de logement et l'intégration des transports et de la planification du quartier, y compris les garderies, les écoles et les services de loisirs.



Par exemple, la mise en place d'un développement économique, d'une planification, de transports et d'emplois axés sur une perspective du genre et visant à visibiliser les mères pauvres nécessite les conditions suivantes :

1) La ventilation des données des rapports courants ayant trait à la création d'emploi, aux projets d'incubation, au développement de l'emploi, à l'accès au logement, à la location et aux listes d'attente, et aux tendances en matière d'utilisation des transports. Cette démarche nécessite la mise en place de nouvelles méthodes de croisement de données en vue d'identifier les créneaux dans lesquels il faut intervenir pour produire un impact dans la vie des femmes pauvres. Certaines sources de données, comme les bases de données de recensement et les données opérationnelles, doivent être intégrées pour permettre d'examiner, par exemple, les listes d'attente de logements sociaux, les mesures de création d'emploi et les revenus afférents de catégories complexes de femmes et d'hommes. Les évaluations des besoins et les outils de collecte de données peuvent être adaptés pour obtenir des données ventilées, qui seront utilisées pour l'élaboration des politiques et la planification des services.

2) L'élaboration d'un protocole d'intervention exhaustif, en consultation avec les mères monoparentales racisées et les femmes handicapées, en vue de répondre à un éventail de besoins.

3) L'adoption d'objectifs en matière de financement pour s'assurer que ces groupes puissent bénéficier des ressources.

4) L'intégration d'un processus de surveillance continue pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie holistique.

Conclusion : Des actions pour améliorer la vie des filles et des femmes par le biais de l'intégration d'une perspective du genre

Les arguments ci-haut exposés portent sur la nécessité d'élaborer des stratégies coordonnées à l'endroit d'un ou de plusieurs groupes de femmes identifiés comme étant les plus défavorisés. De façon plus générale, l'intégration d'une perspective du genre et l'analyse budgétaire favorisant l'égalité entre les sexes requièrent de la part des décideurs, des planificateurs et des personnes chargées de la mise en œuvre une évaluation continue de la présence du facteur genre dans leurs politiques et leurs décisions concernant la prestation des services.

L'intégration d'une perspective du genre nécessite des outils et une formation nécessaires pour élaborer les étapes de base :

1) L'analyse des a priori véhiculés par le langage neutre. Les femmes et les hommes doivent être visibilisés dans les « foyers », les « familles » et parmi les « gens », les « pauvres » et les « sans-abri ».

2) L'utilisation des mots « femmes » et « hommes » pour comprendre les communautés des femmes et des hommes dans une ville donnée. Le concept « d'intersection » – la reconnaissance et l'analyse de l'identité et de l'expérience qui sont façonnées par l'interaction entre la race, l'orientation sexuelle, les handicaps, la langue et la condition économique – complique l'analyse mais son utilisation est



essentielle au processus d'intégration d'une perspective du genre ou d'un budget qui tient compte des problématiques complexes liées à l'égalité des sexes.

3) L'intégration, dans les discussions liées aux politiques, des activités dans lesquelles les femmes dominent, tels que le travail ménager, les emplois atypiques et les soins à la famille. Il faut également analyser les mots « emploi » et « travail » pour identifier lesquels des hommes et des femmes occupent les emplois, font le travail, consacrent du temps à certaines tâches et détiennent l'argent.

4) La collecte et la ventilation de nouvelles données pour refléter les démarches antérieurement décrites et facilitant l'analyse des situations et du vécu des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

5) La cueillette de témoignages de femmes et d'hommes.

6) L'identification des moyens qui assureront une distribution équitable des ressources et des bienfaits.

7) L'apport de commentaires concernant les possibilités offertes aux femmes et aux hommes dans diverses communautés.

8) L'élaboration de plans d'action en matière d'activités, de ressources et d'échéanciers.

9) La surveillance et l'amélioration des plans d'actions à l'aide de consultations publiques, y compris les résultats et les effets.

L'utilisation d'outils visant l'intégration d'une perspective du genre – la ventilation des données, l'analyse transparente, la consultation des interlocuteurs concernés, les soins destinés à tous les groupes des collectivités, l'intégration de pratiques factuelles dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de politiques, l'évaluation des résultats et des effets pour assurer la transparence – assure une gouvernance saine.



Références

- Bakker, Isabella. (2002). *Fiscal Policy, Accountability and Voice: The Example of Gender Responsive Budget Initiatives*. (Document hors-série). Tiré de la section Développement humain du site Web de l'Organisation des Nations Unies : http://hdr.undp.org/docs/publications/background_papers/2002/Bakker_2002.pdf
- Bazinet, Lucie. (2002). *Atelier de partage des connaissances sur l'égalité entre les sexes et la gouvernance locale*. Centre international pour le développement municipal (CIDM) de la Fédération canadienne des municipalités. Tiré du site : http://www.icmd-cidm.ca/ev.php?URL_ID=1598&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1108573879
- City of Toronto. (2003). *Housing, Shelter and Homelessness: The Toronto Report Card on Housing and Homelessness*. Tiré du site : <http://www.toronto.ca/homelessness/pdf/reportcard2003.pdf>
- Ville de Montréal. (2004). *Une ville à la mesure des femmes : le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes*. La Fédération canadienne des municipalités et la Ville de Montréal. Tiré du site : http://www.icmd-cidm.ca/ev.php?URL_ID=2241&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1108574755
- Alliance canadienne féministe pour l'action internationale. (2004). *Fiche d'information AFAI CEDEF*. Tiré du site Web de l'AFAI : <http://www.fafia-afai.org/cedaw/CEDAWFactsheet.htm>
- Greckol, Sonja. (2005). Conversation téléphonique avec Suzanne Doerge, coordonnatrice de projet, le 2 février.
- Havnør, Anne. (2003). *Gender Budgeting At the Nordic and EU Levels*. The Third Baltic Sea Women's Conference on Women and Democracy. Tiré du site : <http://www.sm.ee/women/WS-2-1-Havnor.rtf>
- Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA). (s.d.). *Déclaration sur les femmes dans les gouvernements locaux*. Tiré de : http://www.cityshelter.org/13_mobil/18tend.htm
- Khosla, Punam. (2003). *If Low Income Women of Colour Counted in Toronto: Breaking Isolation, Getting Involved*. Tiré du site Web du Community Social Planning Council of Toronto : <http://www.socialplanningtoronto.org/Research%20%26%20Policy%20Updates/Low%20Income%20Women%20of%20Colour%20Aug03.pdf>



Women and Urban Environments

Les femmes et les milieux urbains

Klodawsky, Fran. (2002). *Final Report of the Workshop on Gender Equality and Local Government*. Tiré du site Web du Centre international pour le développement municipal (CIDM) de la Fédération canadienne des municipalités :
http://www.icmd-cidm.ca/ev.php?URL_ID=1598&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1107362096

Ornstein, Michael. (2000). *Ethno-Racial Inequality in Toronto: An Analysis of the 1996 Census Data, City of Toronto*. Tiré du site :
http://www.toronto.ca/diversity/pdf/Ornstein_fullreport.pdf

Sen, Gita. (1999). *Gender Mainstreaming in Finance – A Reference Manual for Governments and Other Stakeholders*. Tiré du site du Commonwealth Secretariat :
www.thecommonwealth.org/gender

Femmes et Ville. Tiré du site : www.ville.montreal.qc.ca/femmesetville.

Une ville à la mesure des femmes : le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre les sexes. Tiré du site : http://www.icmd-cidm.ca/ev.php?URL_ID=3631&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1109277906

Remerciements

Ce document est le résultat d'un partenariat entre le Réseau pancanadien sur la santé des femmes et le milieu (RPSFM) et Toronto Women's Call to Action (TWCA) [L'appel à l'action des femmes de Toronto]. TWCA est une organisation féministe dont le but est d'amener les femmes à participer à la gestion de la Ville, notamment d'informer les politiciens et le personnel de la Ville de Toronto et d'exercer des pressions auprès de ceux-ci pour qu'ils mettent en place une gestion de la Ville anti-raciste, anti-pauvreté et axée sur l'égalité des sexes. Pour plus de renseignements concernant cet organisme et ses initiatives, veuillez communiquer avec le TWCA par courriel, à l'adresse info@twca, ou visitez le site Web www.twca.ca.

Le Réseau pancanadien sur la santé des femmes et le milieu est l'un des quatre Centres d'excellence pour la santé des femmes soutenus par le Bureau pour la santé des femmes et l'analyse comparative entre les sexes. Ces Centres ont pour but d'approfondir les connaissances et la compréhension des questions liées à la santé des femmes et de veiller à ce que le réseau de santé tienne compte des besoins et des préoccupations des femmes. Pour en savoir davantage sur les initiatives du RPSFM et son programme de santé pour les femmes urbaines, veuillez consulter le site Web www.yorku.ca/nnewh. Vous pouvez également contactez Gail Lush par courriel, à l'adresse lushg@yorku.ca ou en composant le (416) 736-2100, poste 20713.

La création et la bonne marche du RPSFM, de ses activités et de ses réalisations ont été rendues possibles grâce à une contribution financière du Bureau pour la santé des femmes et l'analyse comparative entre les sexes, de Santé Canada. Les points de vue exprimés dans ce document ne représentent pas nécessairement la vision du RPSFM ni celle que véhiculent les politiques officielles de Santé Canada.

Ce document a été traduit par Intersigne.